

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
LUNDI 30 JANVIER 2020 à 20 heures 30**

L'an deux mil vingt, le **JEUDI 30 JANVIER**, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Michel FORTUNE, Maire.

PRESENTS : Michel FORTUNÉ - François BERROU – Cécile CHEVREUIL - Gilbert FAUCHARD – Michèle ROBERT - Lilian BEGUE — Pierrette LEHAY – Stéphanie HERVAGAULT - Aurélie VULLO STIENNE - Julie CHARPENTIER - Mickaël COLIBET – Bernard LINAY - Florence LAMBARÉ

Convocation du 25 janvier 2020

Absents excusés :

Michel BOUILLON ayant donné pouvoir à Michel FORTUNÉ

Thérèse LETOURNEAU DORGERE ayant donné pouvoir à Cécile CHEVREUIL

Roland PAQUET ayant donné pouvoir à Gilbert FAUCHARD

Meggie GENDROT – Jean-Luc DELLIERE, sans pouvoir

Secrétaire : Cécile CHEVREUIL

Sans observation, le procès-verbal de la séance du 13 janvier 2020 est adopté

QUESTION 1 Délib 2020-02-09	COMPETENCE GESTION DES EAUX PLUVIALES URBAINES DELEGATION DE LA COMPETENCE
--	---

François BERROU, 1^{er} adjoint responsable de la commission Agricole et Assainissement expose :

Présentation de la décision

La loi Ferrand Fresneau de 2018 a imposé le transfert de la compétence Eaux Pluviales urbaines à toutes les communautés d'agglomération au 1^{er} janvier 2020.

La loi engagement et proximité du 27 décembre 2019, dans son article 14, permet à Laval Agglomération de déléguer la compétence gestion des eaux pluviales urbaines aux communes membres qui le demandent.

Une délibération doit être prise par la commune si elle demande la délégation.

Laval Agglomération sera tenue de statuer sur cette demande par délibération dans un délai de 3 mois.

La délégation de compétence fait l'objet d'une convention à signer entre Laval Agglomération et la commune délégataire et doit préciser la durée de la délégation et les modalités d'exécution convenues entre les parties à savoir :

- les objectifs à atteindre en matière de qualité du service rendu et de pérennité des infrastructures,
- les modalités de contrôle de la communauté d'agglomération délégante sur la commune délégataire,
- Les moyens humains et financés consacrés à l'exercice de la compétence déléguée.

Impact financier :

Laval Agglomération verse à la commune délégataire, pour l'exercice de la compétence eaux pluviales, une somme forfaitaire.

Cette somme correspond à l'évaluation des charges transférées, par la CLECT, au 1^{er} janvier 2020.

Cette somme est définitive et ne fera l'objet d'aucune réévaluation.

Ceci exposé,

Il est proposé au Conseil Municipal de demander à Laval Agglomération de déléguer à la commune du Bourgneuf-la-Forêt l'exercice de la compétence gestion des eaux pluviales urbaines au 1^{er} janvier 2020.

Aussi par un vote à l'unanimité, LE CONSEIL MUNICIPAL

-DECIDE de demander à Laval Agglomération la délégation de la compétence gestion des eaux pluviales urbaines,

-APPROUVE les termes de la convention de délégation de la compétence gestion des eaux pluviales à passer entre Laval Agglomération et notre commune d'une durée de 7 ans qui comprend l'annexe 1 : « identification des zones U et AU » et l'annexe 2 : 3cahier des charges ».

-AUTORISE le Maire à signer la convention de délégation ainsi que tout document relatif à la mise en oeuvre de cette convention.

QUESTION 2 Délib 2020-02-10	DELIBERATION SOLLICITATION CONTRAT DE RURALITE « TRAVAUX ENERGETIQUES SUR DEUX IMMEUBLES DE LOCATIFS »
--	---

Monsieur le Maire rappelle la validation du projet des travaux suivants :

Le Grand Saint-Gilles 6 logements :

- Isolation des combles et du plancher,
- Remplacement de 3 fenêtres de toit,
- Pose d'une Isolation Thermique par l'Extérieur : isolant bio sourcé en finition matricé sur la partie rez-de- chaussée sur façade côté rue et en finition enduit minéral sur le reste des murs extérieurs,
- Remplacement des équipements de chauffage, de la ventilation, des éclairages extérieurs

Le Petit Saint-Gilles :

- Isolation des combles, Pose d'une Isolation Thermique par l'Extérieur : isolant bio sourcé avec finition matricé en façade sur la hauteur du rez de chaussée et en finition enduit minéral sur le reste des murs extérieurs
 - Remplacement des menuiseries par des menuiseries mixtes bois alu équipées de volets roulants
 - Remplacement des équipements de chauffage, de la ventilation, des éclairages extérieurs
- Pour une estimation HT avec maîtrise d'oeuvre de 215 320.00 €
et de 261 043 € avec l'aménagement d'un logement supplémentaire et d'une salle de bain dans un des logements existants.

Il précise la possibilité de solliciter pour ces travaux, l'attribution de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) – contrat de ruralité 2020 sur la thématique transition énergétique.

Aussi, après en avoir délibéré à l'unanimité, le CONSEIL MUNICIPAL

- **SOLLICITE** l'attribution de la DSIL – contrat de ruralité 2020 pour un montant de 8 698 €
- **ARRETE** le plan de financement comme ci-dessous pour les travaux liés à la rénovation énergétique

Partie travaux énergétiques

-Sollicitation **DETR** au titre du 3/B – Transition énergétique : projets concourants à la réalisation d'économie des ressources énergétiques

215 320 HT X 30 % 64 596.00 €

-Sollicitation Contrat Territoires Région 2020

rénovation et isolation logements 47 200.00 €

-Sollicitation auprès du Conseil Départemental – Contrat de territoire, volet « Habitat »

au taux de 50 % sur le reste à charge, quote part liée aux travaux énergétiques..... 51 762.00 €

-Sollicitation DISL contrat de ruralité 2020 – Transition énergétique..... 8 698.00 €

-Autofinancement commune travaux HT 43 064.00 €

-Autofinancement commune TVA (non récupérable)..... 12 617.00 €

QUESTION 3

**INSTAURATION DEUX STOP RUE DU TRIANON SUR LA
DEPARTEMENTALE 123**

Gilbert FAUCHARD rappelle qu'il devient urgent d'assurer la sécurité aux abords du Pôle Enfance et dans l'attente d'un aménagement définitif de cette rue, il a été proposé à l'Agence Technique Départementale l'instauration deux STOP rue du Trianon de chaque côté de la voie face au 17 et 24 et de rendre prioritaire les rues de la Vigne et des Poiriers.

Le débat fait ressortir des avis partagés notamment

- la contrainte pour les véhicules de tout gabarit de devoir s'arrêter,
- l'emprise sur le passage piétons lors de l'arrêt de deux poids lourds qui se suivent,
- la nécessité de supprimer une place de stationnement de chaque côté de la voie
- proposition de pose de panneaux informatifs d'appel au ralentissement sur le carrefour, sortie d'enfants

...

Aussi, il est convenu de reprendre contact avec l'Agence technique départementale et d'effectuer des simulations de signalisation et d'analyser le comportement des automobilistes.

QUESTIONS DIVERSES

Subvention CAF

Le conseil municipal est informé de l'attribution d'une aide de la CAF à hauteur de 1 300 € correspondant à 50 % de l'investissement HT du billodrome installé au Pôle Enfance.

Aménagement des cours de l'école « les mille mots »

Les travaux en ateliers réalisés par les enfants de la classe de CE et le CAUE portant sur l'aménagement des cours de l'école ont été présentés le matin en présence des élèves et de l'architecte.

Ces réflexions seront présentées au conseil lors de la séance du 17 février prochain.

Prochaine réunion :

Conseil Municipal le lundi 17 février

Séance levée à 22 heures